



PUBLIC CIBLE

Tout public



PRÉREQUIS

Aucun



DURÉE

2 heures



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Calculer les prestations dues au titre de la protection sociale en matière de santé et du contrat d'assurance complémentaire « frais de soins » ou « mutuelle santé »
- Comparer les couvertures frais de soins
- Identifier les contraintes du contrat responsables



TARIF

À partir 281€

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 2 heures de formation à distance (e-learning synchrone).
- Classe virtuelle animée par un formateur expert en assurance
- Exercices, QCM

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise par des exercices et des QCM

TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

PROGRAMME

I- FONCTIONNEMENT

- 1) Les 3 régimes
- 2) Les 5 branches de la Sécurité Sociale
- 3) La complémentaire santé solidaire et les aides financières
 - CSS (Complémentaire santé solidaire)
 - ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé)
 - AME (Aide médicale de l'Etat)
 - Aides financières individuelles

II- LES NOTIONS FONDAMENTALES DE L'ASSURANCE MALADIE

- La base de remboursement (BR)
- Le ticket modérateur
- Le médecin traitant
- Le parcours de soins coordonné
- Participation forfaitaire et franchises
- Frais réels
- Le tiers payant

Cette formation peut également être dispensée en présentiel (intra-entreprise)

III- LES REMBOURSEMENTS DU RÉGIME OBLIGATOIRE

1) Les prestations en nature

- Consultations
- Téléconsultations
- Auxiliaires médicaux
- Téléconsultations
- Médicaments, vaccins
- Contraception
- Soins et prothèses dentaires
- Optique/audio
- Hospitalisations
- Actes d'imagerie médicale
- Transports
- Cures thermales

2) Ce qui reste à la charge de l'assuré

IV- L'ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

- Principe général
- Le remboursement de l'hospitalisation
- Le remboursement du TM et des dépassements d'honoraires
- Les forfaits
- Les contrats responsables

Cette formation peut également être dispensée en présentiel (intra-entreprise)

Vos interlocuteurs

VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE

Formateur expert
en crédit et en
assurance



Laurence BRIAS

Formatrice experte
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI

Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



**Fabrice
COURAULT**

Formateur expert en
assurance et gestion
de patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND
marine.legrand@kereisformation.com
01 80 52 35 21

Pôle technique :

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA
tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Laurence BRIAS, Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE
tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif
3 rue Victor Schoelcher - 44800 SAINT-HERBLAIN
822 620 225000 18

www.kereisformation.com

